AMAP produits laitiers BIO - 2018/2019

Contenu du contrat

- Le présent contrat règle les modalités de la vente de produits laitiers entre La ferme de Rublé et les consomm'acteurs membre de l'AMAP LesGUMES (Cotisation de 5 € à l'Amap « les GUMES » à jour) .
- L'AMAP débute le 26 octobre 2018 pour 21 livraisons tous les 15 jours d'un panier d'au moins 6€75 (3 unités), mais il est possible d'intégrer à tout moment. L'engagement se fera alors pour le nombre de livraisons restant.
- Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Les distributions :

- Dates des 21 distributions : 26 octobre, 9 & 23 novembre, 7 & 21 décembre, 18 janvier, 1 & 15 février, 1 & 15 & 29 mars, 12 & 26 avril, 10 & 24 mai, 7 & 21 juin, 5 juillet, 13 & 27 septembre, 11 octobre,
- ATTENTION pas de distribution le 04/01/2019
- Lieu: Maison des associations, 6 rue des Becques, St Sébastien sur Loire de 18h30 à 19h30 (et non 20h00).

Engagements réciproques

Colette BOILEAU, productrice,

- s'engagent à fournir tous les 15 jours, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, un assortiment de produits laitiers BIO produits par leurs soins et conformes au tableau ci-dessous.
- s'engagent à prendre et satisfaire les modifications de commande d'une quinzaine à l'autre.
- s'engagent à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant la saison.
- adhèrent aux principes de la charte des AMAP.

L'adhérent

- s'engage pour la période du contrat à soutenir la ferme de Rublé dans sa démarche de production laitière biologique.
- reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à récupérer, ou à faire récupérer par une tierce personne, son panier sachant qu'en cas d'oubli ses produits seront partagés entre les permanents du jour sans remboursement ni remplacement.
- s'engage à assurer au moins une permanence de 18h20 à 19h40 durant laquelle il assiste au déchargement, au chargement et à la distribution des produits.
- s'engage à remettre, dès la signature du contrat, les chèques pour le montant total de ce contrat.

Les produits

La liste des produits disponibles est récapitulée sur la page suivante.

Tous les produits sont comptés en unités de manière à permettre aux amapiens de changer facilement le contenu de leur panier d'une distribution à l'autre. La mise à jour du contenu du prochain panier (appelé « Ma commande ») se fait par les amapiens sur le site de l'AMAP (http://amap.saintseb.free.fr/ma_cde_lait.php) grâce à leur identifiant et mot de passe.

La modification doit être faite au plus tard 10 jours avant la distribution pour être prise en compte ; sinon cette modification ne prend effet qu'à la distribution suivante.

A défaut de changement sur le site, chaque nouvelle commande est identique à la précédente.

Le nombre d'unités reste constant tout au long du contrat.

Le panier est composé d'un minimum de 3 unités. Le panier préconisé par le producteur est de 5 unités ou plus.

(Note: la commande de beurre n'est pas possible pour un panier de 3 unités ;1 beurre max pour 4 unités, puis au maximum la moitié des unités au-delà).

Modalités de paiement

Chèques (1 à 6) libellés à l'ordre de « la Ferme de Rublé » et remis au référent le jour de la signature du contrat.

Montant total du contra	at : 5 (unités) * 2,25 € * 21 distributions = 236,25 euros
Nombre de chèques :	□1 □2 □3 □6 (voir montants page suivante)

Ce contrat prend effet le ...26 octobre 2018 ... et se termine le 11 octobre 2019 inclus. Il comporte21......livraisons. Fait à Saint-Sébastien sur Loire, en exemplaire(s), le

	•		
	<u>L'adhérent :</u>		La productrice :
Nom:		Colette BOILEAU	-
		Ferme de Rublé	
Adresse :		44310 Saint Colomban	
		Tél : 02 40 73 67 03	
		mail : gaecderuble@orange.fr	
Tél:	mail:		
		Signature	
Signature :		Oignature	

Pour toute **nouvelle adhésion** ou en cas de **renouvellement avec un changement du nombre d'unités** par rapport au contrat précédent, merci de choisir ci dessous le contenu de votre première commande

(à imprimer en un seul exemplaire à donner au référent produits laitiers le jour de la signature)

Rappel de votre Nom / prénom :.....

Les produits commandés : (comptage en unités : faire une croix ou mettre un chiffre dans la première colonne en face des produits souhaités)

Rappel: Le panier minimum est de 6€75 (3 unités). Le panier recommandé est de 11€25 (5 unités)

Produit	Type	Prix	
Beurre salé	150g	2,25€	
Beurre doux	150g	2,25€	
Crème	20cl	2,25€	
Fromage blanc lissé (*)	500g	2,25€	
Fromage blanc faisselle (*)	500g	2,25€	
Fromage maigre lissé (*)	500g	2,25€	
Fromage frais aux herbes	150g	2,25€	
Fromage Bléruchon (petit)	100g à 150g	2,25€	
Fromage Bléruchon (gros = 2 unités)	225g à 275g	4,50 €	
Yaourts nature	5x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés vanille	4x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés citron	4x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés framboise	4x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés fraise	4x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés abricot	4x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés pêche	4x125g	2,25€	
Yaourts aromatisés mixte (parfums imposés : 1 vanille + 1 citron + 1 fraise + 1 abricot)	4x125g	2,25€	
Lait cru (*)	2L	2,25€	
()		2,25€	
Lait ribot (*)	1,5L	2,25€	
Lait 1L + 2 yaourts nature Lait ribot (*)	1L+2*125g 1,5L	_	

La commande est modifiable sur le site http://amap.saintseb.free.fr/, Menu Produits laitiers « Ma commande » 10 jours avant chaque distribution.

Si aucune indication n'est laissée, le choix de la semaine en cours sera conservé pour la distribution suivante.

Attention : la commande de beurre n'est pas possible pour un panier de 3 unités, 1 beurre max pour 4 unités, 2 beurres max pour 5 unités, puis au maximum la moitié des unités à partir de 6 unités.

Pour la première distribution, cochez ou notez les quantités dans la première colonne. Pour les distributions suivantes, faire les mises à jour via le site.

(*) Pour ces produits, vous devez amener vos bouteilles ou vos pots

Montants des chèques pour un contrat sur la totalité des 21 livraisons.

unités	Prix panier	Montant contrat	1 chq	2 chq	3 chq	6 chq
3	6,75	141,75	141,75	71,00 + 70,75	47,25 (* 3)	24,00 * 5 + 21,75
4	9,00	189,00	189,00	94,5 (* 2)	63,00 (* 3)	31,50 (* 6)
5	11,25	236,25	236,25	118,25 + 118,00	78,75 (* <mark>3</mark>)	40,00 * 5 + 36,25
6	13,50	283,50	283,50	141,75 (* <mark>2</mark>)	94,50 (* 3)	47,25 (* 6)
7	15,75	330,75	330,75	165,75 + 165,00	110,25 (* 3)	55,75 + 55,00 * 5
8	18,00	378,00	378,00	189 (* <mark>2</mark>)	126,00 (* 3)	63,00 (* 6)
9	20,25	425,25	425,25	213,00 + 212,25	141,75 (* <mark>3</mark>)	71,00 * 5 + 70,25
10	22,50	472,50	472,50	236,25 (* <mark>2</mark>)	157,50 (* <mark>3</mark>)	78,75 (* 6)
11	24,75	519,75	519,75	260,00 + 259,75	173,25 (* <mark>3</mark>)	87,00 * 5 + 84,75
12	27,00	567,00	567,00	283,50 (* 2)	189,00 (* 3)	94,50 (* 6)